

23 JAN 2025


00000072


COMMUNIQUE

Le Ministre des Finances porte à la connaissance des agents publics et pensionnés de l'Etat que les salaires du mois de janvier 2025 seront payés à partir du vendredi 24 janvier 2025. **Cette solde a été calculée dans la nouvelle Application de Gestion Informatique et Logique des Effectifs et de la Solde (AIGLES)**, conformément au communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative indiquant la mise en service de cette application à compter du 1er janvier 2025.

Cette application comporte plusieurs avantages, notamment **le traitement automatique des avancements d'échelon et de classe ayant permis la mise à jour de la carrière avec effets financiers de plus de 203 000 agents publics ce mois**. De même, elle a permis l'assainissement des éléments de salaire indus et offre désormais une plus grande sécurisation du fichier solde, l'amélioration de la qualité du service public, la gestion de la mobilité ainsi que l'interactivité entre les usagers et les gestionnaires de la carrière et de la solde à travers le portail web, lequel permet d'obtenir les informations personnelles ainsi que les bulletins de solde mensuels et annuels.

Dès ce mois de janvier, les agents publics vont constater sur leur bulletin de solde, des changements relatifs au format des matricules, à la dénomination et à la codification des éléments de salaire ou encore à la normalisation de certains éléments de gains. A cet effet, des équipes mixtes MINFI-MINFOPRA ont été commises pour l'encadrement, dans les locaux des deux administrations, des agents publics et pensionnés de l'Etat en quête d'informations complémentaires sur leur nouvelle situation administrative et financière./-




Louis Paul MOTAZE